

**EXTRAIT du COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET
DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CLERMONT-SOUBIRAN
SEANCE DU : 07 septembre 2021**

1- Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du montant du FPDTA 2021 qui s'élève à 18 123 €.

2- DETR Presbytère de Coupet

Le solde de la DETR pour les travaux au Presbytère de Coupet, d'un montant de 48 101 €, vient de nous être versé.

3- Devis AGM TP Epareuse

Le devis de AGM TP Epareuse s'élève à 400 € HT concernant le Chemin de Metgé. La commune participera à hauteur de 50 % du montant en accord avec la commune de St Romain le Noble. Avis favorable.

Il est présenté au Conseil Municipal le devis de la Sté DETP d'un montant de 20 680 € HT. La commune participera à hauteur de 50 % de la dépense. Avis favorable y est donné.

Rénovation du Chemin de Metgé - Prise en charge financière par moitié entre les communes de Clermont-Soubiran et de St-Romain-le-Noble (délibération n° 26/2021)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le chemin de Metgé, limitrophe avec la commune de St-Romain-le-Noble, nécessite une remise en état pour un montant total de 25 296 € TTC selon devis des Sociétés DETP (20 680.00 € HT ou 24 816.00 € TTC) et AGM TP (400.00 € HT ou 480.00 € TTC).

S'agissant d'un chemin limitrophe entre les deux communes, il a été convenu que chaque commune prendra la charge financière de la moitié du paiement à effectuer ; chaque commune sera réceptionnaire de sa propre facture.

Mr le Maire fait part au Conseil que par délibération du 09/09/2021, la commune de St-Romain-le-Noble a accepté la prise en charge financière à hauteur de 50 %.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- Valide les deux devis indiqués ci-dessus,
- Confirme que la commune de Clermont-Soubiran prendra en charge les frais à hauteur de 50 %,
- Autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à cette décision,
- S'engage à inscrire la dépense au budget.

4- Acquisition bancs pour abri bus

Le Conseil est favorable à l'achat de 2 bancs d'environ 0.90 m de longueur par abri-bus soit 4 au total, ou 2 bancs de 1.80 m soit 2 au total. Il s'agira de bancs assis-debout.

D'autre part un banc tout acier de 1.80 m sera commandé pour le chemin de ronde. Pour information, la commune n'obtiendra pas de subvention de la part du SITE pour l'achat de bancs, du fait que leur délibération a été rejetée par les services préfectoraux.

L'abri bus de Laspeyres sera remplacé fin octobre pendant les vacances scolaires. Celui de St Pierre de Malaure est en place.

5- Rencontre avec T et G Numérique et Octogonefibre

Cette rencontre aura lieu le jeudi 23/09 à 10 heures en notre mairie. Les conseillers municipaux y sont conviés ainsi que le personnel.

6- Aménagement du Site de Galilée

Autorisation donnée au Maire pour lancement procédure d'appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre Architecte Paysager - Aménagement Chemin de Galilée (délibération n° 25/2021)

Monsieur le Maire fait part au Conseil que dans le cadre des futurs travaux d'aménagement du Chemin de Galilée, il y a lieu de l'autoriser à lancer une procédure d'appel d'offres (article 27 du Code des Marchés Publics) pour le choix d'un Architecte Paysager chargé de la maîtrise d'œuvre.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres (article 27 du Code des Marchés Publics) pour le choix d'un maître d'œuvre Architecte Paysager chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du Chemin de Galilée.

7- Devis panneau Bastide Communication

Ont été fabriqués des panneaux de dimension 0.40 x 0.50 en alu-dibond. Les 10 exemplaires ont eu un coût de 195.00 € HT.

Ont été fabriqués de panneaux de dimension 0.60 x 0.75 en alu-dibond. 5 exemplaires : 220 € HT.

La pose sera effectuée dans les semaines à venir.

8- SMEEOM Déchets ménagers - informations

Mr le Maire donne lecture du courrier du SMEEOM concernant la mise en place de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Il faut s'attendre à une hausse exponentielle de la TGAP d'ici 2025 (taxe sur les déchets non recyclables qui sont enfouis ou incinérés). Elle passera de 37 € en 2021 à 65 € la tonne en 2025.

QUESTIONS DIVERSES :

Pour information, l'appartement situé au-dessus de la mairie est reloué à compter du 18/09. La nouvelle locataire s'appelle Mme Lemonnier.

Le tableau du Chemin de Croix de l'église de St Pierre de Malaure est prêt et nous sera livré lorsque l'artisan viendra sur notre secteur.

Les dictionnaires pour les enfants entrant en 6^{ème} seront distribués jeudi 09/09 en présence des membres de la Commission Vie Associative.

Un apéritif sera offert le 14/09 par la Commission Vie Associative à l'occasion de l'AG de l'ADMR qui se tiendra dans la salle des fêtes le même jour à 19hs.

Lundi 13/09 à 9h30 : Réunion de chantier avec SO Paysages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.